

Annexe 2 à l'arrêté n° 2023-905/GNC du 26 avril 2023
relatif à la création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie de
poseur en systèmes photovoltaïques (PSP)



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME DE
LA NOUVELLE CALEDONIE

DE POSEUR EN SYSTEMES PHOTOVOLTAIQUES

Niveau 3

VERSION : 2023

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE	3
1.1. Définition de l'emploi type	3
1.2. Références de la certification	3
2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES.....	4
3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION	4
3.1. Modalités d'accès à la formation	4
3.1.1. Prérequis d'accès à la formation.....	4
3.1.2. Modalités de vérification des prérequis	4
3.2. Conditions et modalités d'accès à la certification	5
3.2.1. Accès suite à un parcours de formation	5
3.2.2. Accès par la VAE	5
3.3. Allègements de formation.....	5
4. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS.....	6
4.1. Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation	6
4.1.1. Description de l'épreuve n° 1	6
4.1.2. Description de l'épreuve n° 2	6
4.1.3. Description de l'épreuve n° 3	7
4.2. Modalités d'évaluation des candidats VAE.....	8
4.2.1. Description de l'épreuve 1.....	8
4.2.2. Description de l'épreuve 2.....	8
4.3. Synthèse des modalités d'évaluation	9
5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES	13
5.1. Composition du jury	13
5.2. Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves	13
5.3. Plateau technique	13
5.3.1. Locaux.....	13
5.3.2. Equipements	14
5.4. Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap	14
6. Conditions de délivrance de la certification	15
6.1. Conditions de validation du CPU	15
6.1.1. La voie de la formation	15
6.1.2. La voie de la VAE.....	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	16
8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	19

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le poseur en systèmes photovoltaïques est un ouvrier spécialisé dans la pose de panneaux solaires, de matériels et accessoires électriques et de systèmes de stockage de l'énergie électrique. Il assure l'implantation de la structure du champ photovoltaïque sur un support adapté, la fixation des panneaux photovoltaïques sur la structure, le raccordement des panneaux entre eux, la pose de matériels et accessoires électriques ainsi que la pose de systèmes de stockage de l'énergie électrique. Il procède également au câblage et au raccordement de l'ensemble des éléments de l'installation dans le respect des règles de sécurité électrique.

1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière

Spécialité : NSF 227 - Energie, génie climatique

Fiche ROME : F1610 - Pose et restauration de couvertures
F1602 - Electricité bâtiment

Formacode® : 24146 - Energie solaire photovoltaïque

¹ Cadre des certifications professionnelles de 2019

2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de **poseur en systèmes photovoltaïques** est composé d'un (1) certificat professionnel unitaire (CPU) qui valide les compétences suivantes :

CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE	COMPETENCES VALIDEES
<p>CPU 1</p> <p>Installer un champ photovoltaïque et des matériels et accessoires électriques et procéder aux divers raccordements</p>	<p>C1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier</p> <p>C2 Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier</p> <p>C3 Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque</p> <p>C4 Implanter la structure du champ photovoltaïque</p> <p>C5 Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque</p> <p>C6 Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques</p> <p>C7 Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie électrique</p>

3. MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION ET A LA FORMATION

3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

3.1.1. Prérequis d'accès à la formation

Pour être admis à la formation préparant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'installateur en systèmes photovoltaïques, le candidat doit disposer des compétences de base décrites dans le référentiel du certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie (CCE)² :

- Domaine 1 : Communiquer dans son environnement de travail (C1, C2, C3, C4)
 - C1 : comprendre un message oral*
 - C2 : se faire comprendre oralement*
 - C3 : manipuler une information sous diverses formes*
 - C4 : se faire comprendre par écrit*
- Domaine 2 : Réfléchir et résoudre des problèmes (C7, C8, C9)
 - C7 : manipuler des quantités et des volumes*
 - C8 : se repérer dans l'espace et le temps*
 - C9 : mobiliser le raisonnement logique*

3.1.2. Modalités de vérification des prérequis

L'organisme de formation s'assure de la maîtrise des compétences essentielles selon des modalités qu'il fait valider par l'autorité certificatrice.

² Arrêté n°2017-1495/GNC du 4 juillet 2017 relatif au certificat de compétences essentielles de la NC

3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

3.2.1. Accès suite à un parcours de formation

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours de formation dans un organisme habilité par l'autorité certificatrice et préparant à l'ensemble des épreuves.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves d'examen, le candidat doit être titulaire de :

- une attestation valide de sauveteur secouriste du travail (SST) ;
- et une attestation de formation valide sur les risques électriques et les travaux en hauteur délivrée par l'organisme de formation.

3.2.2. Accès par la VAE

La certification est accessible par la VAE à toute personne justifiant d'un parcours professionnel continu ou discontinu en lien avec le métier de poseur en systèmes photovoltaïques d'une durée minimale de 3 ans à temps plein, soit 6 084 heures.

Les candidats doivent fournir :

- une attestation valide de sauveteur secouriste du travail (SST) ;
- et une habilitation ou une attestation de formation valide sur les risques électriques et les travaux en hauteur.

3.3. ALLEGEMENTS DE FORMATION

Les personnes souhaitant bénéficier d'un allègement de formation sur l'ensemble ou une partie du module devront en faire la demande auprès de l'organisme de formation habilité.

Cette demande devra être accompagnée de la copie d'un diplôme obtenu en rapport avec le CPU constitutif du diplôme de poseur en systèmes photovoltaïques ou d'un justificatif de formation pouvant être équivalent aux compétences du module proposé.

L'organisme de formation validera ou invalidera la possibilité pour le candidat de ne pas suivre les enseignements qui lui semblent acquis.

Le candidat aura cependant l'obligation de se présenter à l'ensemble des épreuves de certification.

4. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS

4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d’un examen comportant 3 épreuves permettant la validation du CPU constitutif du diplôme.

CPU évalué	Modalité	Compétences évaluées
CPU 1	Epreuve 1 Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C3 : Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque ▪ C5 : Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque ▪ C6 : Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques ▪ C7 : Implanter et raccorder un système de stockage de l’énergie électrique
	Epreuve 2 Mise en situation professionnelle suivie d’un entretien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 : Préparer, organiser et nettoyer un chantier ▪ C2 : Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier ▪ C3 : Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque ▪ C4 : Implanter la structure du champ photovoltaïque ▪ C5 : Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque ▪ C6 : Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques ▪ C7 : Implanter et raccorder un système de stockage de l’énergie électrique
	Epreuve 3 Entretien final	

4.1.1. Description de l’épreuve n° 1

Questionnaire technique	Cette épreuve doit permettre au jury de vérifier les connaissances du candidat en matière d’électricité correspondants aux compétences 3, 5, 6 et 7.	Durée : 30 minutes
	Cette épreuve se déroule sous la forme d’un QCM et/ou QROC.	
	La présence du jury n’est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.	

4.1.2. Description de l’épreuve n° 2

Mise en situation Professionnelle suivie d’un entretien	Cette épreuve qui se déroule en 2 étapes doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoir-faire et connaissances correspondants à l’ensemble des compétences.	Durée : 4 heures et 30 minutes
	<i>Etape 1 : la mise en situation professionnelle (4h)</i>	
	Le candidat tire au sort un des 4 systèmes suivants et procède à son installation (fixation et raccordement du système) :	
	<ul style="list-style-type: none"> - système avec micro-onduleurs - système avec onduleur de chaîne - système avec optimiseurs de puissance - système hybride + stockage 	
	La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve. Un membre du jury assiste (notamment pour le port des panneaux), surveille et évalue au maximum 2 candidats à la fois.	
A l’issue de cette mise en situation et hors temps d’épreuve, l’installation est mise service par le jury afin qu’il puisse en contrôler le fonctionnement général.		
	<i>Etape 2 : l’entretien (30 min)</i>	
	Au cours de cet entretien le candidat est interrogé sur :	
	<ul style="list-style-type: none"> - sa prestation lors de la MSP ; 	

- le fonctionnement des 3 autres systèmes n'ayant pas fait l'objet de la MSP ;
- de manière générale l'intégralité des savoir-faire et connaissances correspondants à l'ensemble des compétences.

Pour questionner le candidat, le jury peut s'appuyer sur :

- l'installation réalisée par le candidat ;
- ses propres observations au moment de la MSP ;
- les résultats obtenus au questionnaire technique.

A l'issue de cet entretien le candidat démonte son installation avec l'aide de son responsable.

4.1.3. Description de l'épreuve n° 3

Entretien final

L'entretien final est une épreuve orale permettant au jury de s'assurer que le candidat possède :

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Durée :
10 minutes

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des épreuves : 05 heures 10 minutes.

4.2. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Après avoir obtenu sa recevabilité (livret 1), le candidat transmet un livret 2 complété à l’autorité certificatrice. Les compétences du candidat sont évaluées au vu du livret 2 et d’une mise en situation professionnelle suivie d’un entretien avec le jury.

4.2.1. Description de l’épreuve 1

Mise en situation professionnelle suivie d’un entretien	<p>Cette épreuve qui se déroule en 2 étapes doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoir-faire et connaissances correspondants à l’ensemble des compétences.</p> <p style="text-align: center;"><u><i>Etape 1 : la mise en situation professionnelle (4h)</i></u></p> <p>Le candidat tire au sort un des 4 systèmes suivants et procède à son installation (fixation et raccordement du système) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système avec micro-onduleurs - système avec onduleur de chaîne - système avec optimiseurs de puissance - système hybride + stockage <p>La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve. Un membre du jury assiste (notamment pour le port des panneaux), surveille et évalue 2 candidats à la fois.</p> <p>A l’issue de cette mise en situation et hors temps d’épreuve, l’installation est mise service par le jury afin qu’il puisse en contrôler le fonctionnement général.</p> <p style="text-align: center;"><u><i>Etape 2 : l’entretien (30 min)</i></u></p> <p>Au cours de cet entretien le candidat est interrogé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa prestation lors de la MSP ; - le fonctionnement des 3 autres systèmes n’ayant pas fait l’objet de la MSP ; - de manière générale l’intégralité des savoir-faire et connaissances correspondants à l’ensemble des compétences. <p>Pour questionner le candidat, le jury peut s’appuyer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l’installation réalisée par le candidat ; - ses propres observations au moment de la MSP. <p>A l’issue de cet entretien le candidat démonte son installation avec l’aide du responsable.</p>	Durée : 4 heures et 30 minutes
--	---	--------------------------------------

4.2.2. Description de l’épreuve 2

Entretien (livret 2)	<p>Les compétences du candidat sont évaluées lors d’un entretien avec le jury sur la base du livret 2.</p> <p>Le jury pose des questions au candidat à la fois sur des aspects techniques du métier mais aussi sur la compréhension et la vision globale nécessaires à l’exercice du métier.</p> <p>La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.</p>	Durée : 45 minutes
-----------------------------	--	-----------------------

Durée totale d’examen par candidat l’ensemble des épreuves: 05 heures et 15 minutes.

4.3. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			ÉPREUVE 1 Questionnaire technique	ÉPREUVE 2 MSP suivie d'un entretien	ÉPREUVE 3 Entretien final	ÉPREUVE 1 MSP suivie d'un entretien	ÉPREUVE 2 Livret 2
CPU 1 Installer un champ photovoltaïque et des matériels et accessoires électriques et procéder aux divers raccordements	Compétence 1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les données nécessaires à l'exécution du chantier sont connues (plans, matériels nécessaires, planning...) - Le matériel, les matériaux et l'outillage nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés - Les EPI et les EPC nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés - Le matériel, les matériaux et l'outillage sont déchargés et stockés en sécurité sur le chantier - Le chantier est organisé pour optimiser la réalisation des travaux (matériel, outillage...) - Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont évacués et triés en vue de leur recyclage 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 2 Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Le déroulement d'une intervention est expliqué de façon claire et adaptée - Le fonctionnement d'une installation est expliqué de façon claire et adaptée - Le vocabulaire technique utilisé est approprié - La posture adoptée lors des échanges avec le client est professionnelle - Les problèmes rencontrés lors des travaux sont signalés à la hiérarchie - Le compte rendu d'intervention réalisé oralement ou à l'écrit est précis et complet 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D’EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			EPREUVE 1 Questionnaire technique	EPREUVE 2 MSP suivie d’un entretien	EPREUVE 3 Entretien final	EPREUVE 1 MSP suivie d’un entretien	EPREUVE 2 Livret 2
	Compétence 3 Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité liées à l’activité et les principes de santé sécurité sur un chantier du bâtiment sont connus et respectés - Les EPI sont systématiquement portés et adaptés aux circonstances - Les EPC installés sont adaptés aux circonstances et installés conformément aux règles d’usage - L’accès à la zone d’installation est sécurisé conformément aux pratiques de la profession (chantier balisé...) - Les déplacements vers et sur la zone d’installation se font en sécurité - Les gestes, postures et techniques de manutention sont mis en œuvre - Les situations à risque sont repérées et les membres de l’équipe alertés - Les personnes et les biens sont sécurisés en cas d’accident et les secours sont alertés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 4 Implanter la structure du champ photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> - L’implantation de la structure est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...) - Les points de fixation sont tracés et alignés - Les rails de la structure sont fixés à l’aide d’outils adaptés - L’alignement et la planéité des rails sont vérifiés - L’étanchéité de la zone d’installation est préservée - L’intégrité de la zone d’installation est préservée - Les câbles préparés en attente du raccordement sont adaptés 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D’EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			EPREUVE 1 Questionnaire technique	EPREUVE 2 MSP suivie d’un entretien	EPREUVE 3 Entretien final	EPREUVE 1 MSP suivie d’un entretien	EPREUVE 2 Livret 2
	Compétence 5 Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> - Les panneaux sont implantés conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, cahier des charges...) - Le transport des panneaux est réalisé en équipe - L’alignement et la planéité des panneaux sont vérifiés - Les panneaux sont fixés avec les outils adaptés - Les panneaux sont raccordés entre eux, à la terre et à l’alimentation - L’étanchéité de la zone d’installation est préservée - L’intégrité de la zone d’installation et des panneaux est préservée - L’ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l’installation (résistance des panneaux à l’arrachement, isolement des extrémités des câbles DC...) - Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 6 Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels électriques sont implantés et mis en œuvre conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, cahier des charges...) - Les matériels électriques sont fixés avec les outils adaptés - L’intégrité des matériels électriques et du support de pose est préservée - Les câblages et les raccordements sont réalisés conformément aux normes et aux prescriptions techniques - L’ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l’installation (compatibilité des connecteurs électriques...) - Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation			Voie VAE	
			EPREUVE 1 Questionnaire technique	EPREUVE 2 MSP suivie d'un entretien	EPREUVE 3 Entretien final	EPREUVE 1 MSP suivie d'un entretien	EPREUVE 2 Livret 2
	Compétence 7 Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Le système est implanté et mis en œuvre conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, cahier des charges...) - Le système est fixé avec les outils adaptés - L'intégrité du système et du support de pose est préservée - Les câblages et les raccordements sont réalisés conformément aux normes et aux prescriptions techniques - L'ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l'installation (polarité des câbles installées, compatibilité des connecteurs électriques...) - Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de deux (2) professionnels, un représentant d'employeur et un salarié, exerçant le métier de poseur en systèmes photovoltaïques et justifiant de :

- a minima de 3 années d'expérience professionnelle dans l'emploi visé par la certification ;
- d'une certification du même secteur et d'un niveau au moins équivalent à la présente certification ;
- de ne pas avoir quitté la profession depuis plus de 5 ans.

Les membres du jury sont désignés par l'autorité certificatrice. Ils sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents, ni alliés, ni avoir de lien hiérarchique ou avoir été tuteurs de stage des candidats.

5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

L'autorité certificatrice informe les candidats qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser des documents et des systèmes électroniques externes (téléphone mobile, ordinateur, calculatrice...) autres que ceux fournis par l'organisateur lors de la session d'examen.

5.3. PLATEAU TECHNIQUE

5.3.1. Locaux

Les locaux répondent aux normes ERP (sécurité et accessibilité) et disposent d'un espace sanitaire.

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Questionnaire technique	Une salle équipée de tables et de chaises en nombre suffisant pour recevoir l'ensemble des candidats.	La distance entre les candidats préserve la confidentialité des copies d'examen.
Mise en situation professionnelle	Un atelier permettant d'accueillir les équipements et le matériel nécessaires à l'installation des 4 systèmes suivants (fixation et raccordement) : <ul style="list-style-type: none"> - système avec micro-onduleurs - système avec onduleur de chaîne - système avec optimiseurs de puissance - système hybride + stockage Une connexion internet	Les principaux équipements à prévoir, définis au point 5.3.2
Entretiens	Une salle équipée d'au moins 4 chaises et d'une table.	Cette salle garantit la confidentialité des informations échangées et permet au jury de délibérer.

5.3.2. Equipements

Désignation	Dotation collective	Dotation individuelle
Postes de travail	4 pans de toiture mono-pan fixe ou mobile accessibles en sécurité et suffisamment grands pour accueillir individuellement chaque kit de pose	
Matériels et fournitures	4 kits de pose : - 1 kit micro-onduleurs - 1 kit onduleur de chaîne - 1 kit optimiseurs de puissance - 1 kit hydride + stockage (batterie lithium LifePO4) Fournitures consommables diverses : goulottes, câbles, gaines, colliers, connecteurs, crayons de chantier, feuilles de papier...	1 kit de pose système PV : - panneaux - rails de fixation - onduleur(s) + passerelles de communication - tableau AC/DC
Outils	1 perceuse pour environ 4 candidats 1 pince à connecteur pour 2 candidats 1 scie circulaire lame aluminium sur socle	1 kit électricien : multimètre, tournevis, pinces à dénuder... 1 visseuse à choc 1 ceinture multipoches
Equipements de protection	Si les pans de toiture sont en hauteur, respecter la réglementation en matière de sécurité pour les travaux en hauteur (garde-corps, ligne de vie, baudrier, corde, bloqueur...).	Casque avec visière ou lunettes Gants isolants Tapis isolant
Documentation		Plans d'exécution Schémas électriques Documentations techniques des matériels

5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Cet aménagement (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

6. Conditions de délivrance de la certification

Le diplôme de **poseur en systèmes photovoltaïques** est délivré aux candidats dont le jury a validé l'ensemble des compétences qui compose le CPU constitutif du diplôme et l'entretien final.

6.1. CONDITIONS DE VALIDATION DU CPU

6.1.1. La voie de la formation

Chaque compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise lors des épreuves au minimum 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence.

Par ailleurs pour la compétence 3 le candidat devra valider obligatoirement les critères en caractère gras jugés éliminatoires (cf. tableau « synthèse des modalités d'évaluations » 4.3).

Dans le cas où seul l'entretien final n'est pas validé, le candidat repassera uniquement cette épreuve.

6.1.2. La voie de la VAE

Chaque compétence est validée si le candidat maîtrise lors des épreuves au minimum 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence.

Par ailleurs pour la compétence 3 le candidat devra valider obligatoirement les critères en caractère gras jugés éliminatoires (cf. tableau « synthèse des modalités d'évaluations » 4.3).

7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7		niveau Master
8	I	niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P**Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q**Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R**Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S**Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V**Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Natasha **TIRARD**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

EXPERTS CONSULTES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Thierry **NEUVILLE**, président de la fédération des filières PV (FPPV)
- Alexandre **VIGIER**, directeur du comité territorial pour la sécurité des usagers de l'électricité (COTSUEL)
- Angélique **RENUCCI**, représentante du cluster NC pour la transition énergétique Synergie

PROFESSIONNELS

REPRESENTANTS EMPLOYEURS

- Damien **KEYSER**, Green Energy, gérant
- Bertrand **NEUVILLE**, Acrobat Solair, gérant
- Cyrielle **DOUABIN**, Acrobat Solair, co-gérante
- Jean-Marc **DEVINE**, Solariles, gérant

REPRESENTANTS SALARIES

- François **LOUVIER**, Acrobat Solair, poseur de panneaux photovoltaïques